

17 juillet 2012

Madame SueAnn Thistle  
Directrice, Santé, sécurité, environnement et qualité  
Husky Energy  
235, rue Water, bureau 902  
St. John's (T.-N.-L.) A1C 1B6

Madame,

**Objet :** *Programme sismique régional dans la région du bassin Jeanne d'Arc/passe  
Flamande de Husky Energy, 2012 à 2020 et Loi canadienne sur l'évaluation  
environnementale (2012)*

---

Comme vous le savez, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (L.C. 1992, ch. 37) a été abrogée lorsque la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012) est entrée en vigueur le 6 juillet 2012.

Veillez noter que l'évaluation environnementale (EE) à l'égard du *Programme sismique régional dans la région du bassin Jeanne d'Arc/passe Flamande de Husky Energy, 2012-2020* n'est plus requise à l'échelle fédérale en raison de l'entrée en vigueur de la LCEE 2012. Cependant, toutes les autres exigences législatives, réglementaires et constitutionnelles applicables doivent tout de même être satisfaites. En particulier, la protection de l'environnement et la sécurité sont des responsabilités prioritaires du C-TNLOHE au titre de l'Accord atlantique et le C-TNLOHE doit tout de même se pencher sur les effets environnementaux potentiels des activités pour lesquelles il doit donner son autorisation.

Par conséquent, veuillez prendre note que le C-TNLOHE poursuivra et achèvera les évaluations environnementales qui étaient en cours conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* avant le 6 juillet 2012. Le C-TNLOHE continuera aussi d'afficher les documents relatifs à l'EE sur son site Web accessible au [http://www.cnlopb.nl.ca/env\\_projects.html](http://www.cnlopb.nl.ca/env_projects.html).

L'information liée à l'EE qui était disponible dans le Registre canadien d'évaluation environnementale est accessible dans les Archives canadiennes des évaluations environnementales (<http://www.ceaa.gc.ca/052/index-fra.cfm>).

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la *LCEE 2012*, veuillez consulter le site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale au [www.ceaa-acee.gc.ca](http://www.ceaa-acee.gc.ca).

Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez communiquer avec Elizabeth Young au 709 778-4232 ou à l'adresse [eyoung@cnlopb.nl.ca](mailto:eyoung@cnlopb.nl.ca).

Sincères salutations,

David Burley  
Gestionnaire, Affaires environnementales

c. c. Elizabeth Young  
David Pinsent, Husky Energy  
Jason Kelly, Pêches et Océans Canada  
Glenn Troke, Environnement Canada  
Madeleine Denis, Ressources naturelles Canada  
Carol Lee Giffin, Défense nationale  
Bas Cleary, ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L.  
Tom Dooley, ministère des Pêches et de l'Aquaculture de T.-N.-L.  
Bill Coulter, ACEE